

AFFAIRE N° 7. - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts

M. TESSIER donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé, nous devons procéder également au renouvellement de la Commission Communale des Impôts et ce conformément aux dispositions de l'article 1680 du Code Général des Impôts.

Les six Commissaires ainsi que les six Suppléants devant faire partie de ladite Commission, sont désignés par le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre sur une liste de Contribuables en nombre double (2) remplissant les conditions exigées par la Loi, dressée par le Conseil Municipal.

Je vous propose donc les noms de 24 personnes dont deux doivent obligatoirement résider hors du Chef Lieu.

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - ALBANY André | - JOLY Jean |
| - ATECTAM Raoul | - BARAU Yves (Sainte-Marie) |
| - BARRE Henri | - MANES Gilbert |
| - BÉDIER Yves | - MAUNIER Régis |
| - CAILLE Jacques | - MAUREAU Charles (Els) |
| - CAZAL Henri | - MORANGE Henri (Cambes) |
| - FERRERE Michel | - PANECHOU Pierre |
| - FONTAINE Raymond | - PAYET Joseph |
| - FARSA Léone | - RATINAUD Marc |
| - GARCONNET Raymond | - ROUZAU Jean |
| - HUBERT de LISLE Henri (Els) | - SAUGER Louis |
| - HUGUET Benjamin | - de VILLECOURT Roland |

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.